



بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS

BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 5578

Jeudi 02 Mai 2013

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 4 621.42

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/1997)

VARIATION DU JOUR : - 0,02%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 0,91%

TUNINDEX20 : 1 831.53

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/2006)

VARIATION DU JOUR : 0,00%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 2,22%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	3 076,16	-0,06%	0,62%
8300	INDICE DES BANQUES	2 739,39	0,11%	-0,15%
8500	INDICE DES ASSURANCES	9 123,40	-1,91%	1,72%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	4 959,07	0,07%	6,87%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3 829,21	0,73%	-1,16%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5 563,95	0,74%	-1,17%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	2 749,95	0,00%	4,39%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET ÉQUIPEMENTIERS	2 012,57	1,67%	-14,10%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	2 874,07	-0,16%	6,72%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1 803,68	-0,64%	-0,48%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1 280,76	-0,55%	0,95%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	2 704,76	0,03%	6,48%

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	0,400	29-05-2012	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	28,200	28,000	28,400	28,480	27,980		
2	1	0,600	11-07-2012	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie	14,200	14,070	14,080	14,350	14,000		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	1,390	1,400	1,400	1,400	1,380		
4	1	0,550	26-04-2013	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	6,990	7,000	6,890	7,000	6,880		
5	5	0,150	23-07-2012	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	16,590	16,100	17,000	17,000	16,100		
6	10	2,000	16-07-2012	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	68,500						
7	5	0,400	20-09-2012	BH - Banque de l'Habitat	12,300	12,300	12,300	12,300	12,300		
8	5	0,850	07-06-2012	TL - Tunisie Leasing	26,380	25,600	26,370	26,370	25,600		
9	1	0,240	29-06-2012	BT - Banque de Tunisie	11,940	11,940	11,990	12,000	11,940		
10	25	4,800	15-06-2012	Air Liquide Tunisie	358,440	358,450	364,980	364,980	358,450		
11	5	0,825	29-06-2012	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	34,000	33,700	33,700	33,700	33,700		
12	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	6,500	6,400	6,400	6,450	6,400		
13	5	0,400	10-09-2012	BNA - Banque Nationale Agricole	8,870	8,900	8,900	8,900	8,900		
14	5	1,400	07-06-2012	AMEN BANK	34,180	33,900	34,180	34,180	33,900		
15	1	0,220	24-04-2013	ATB - Arab Tunisian Bank	4,670	4,550	4,600	4,670	4,550		
16	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	16,500	16,500	16,490	16,500	16,260		
17	5	1,500	29-06-2012	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	65,000	64,000	66,500	66,500	64,000		
18	1	1,000	31-05-2012	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	8,390	8,630	8,400	8,630	8,400		
19	5	0,750	31-05-2012	CIL - Compagnie Internationale de leasing	14,880	14,880	14,850	14,880	14,750		
20	1	0,200	16-07-2012	ATL - Arab Tunisian Lease	3,350	3,450	3,350	3,450	3,350		
21	1	0,170	02-07-2012	PGH - Poulina Group Holding	6,400	6,500	6,500	6,600	6,500		
22	10	1,800	01-06-2012	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	155,990	152,500	152,500	152,500	152,500		
23	1	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	30,800	30,800	31,580	31,580	30,800		
24	5	0,200	04-07-2012	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	5,340	5,340	5,280	5,340	5,200		
25	5	0,700	18-05-2012	SALIM - Société d'Assurances SALIM	31,000	30,070	30,070	30,070	30,070		
26	1	0,250	16-07-2012	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	8,130	8,250	7,910	8,250	7,890		
27	1	0,023	18-07-2012	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,800	1,750	1,790	1,800	1,750		
28	1	0,070	13-07-2012	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	3,280	3,330	3,300	3,330	3,300		
29	10	1,000	16-07-2012	TJL - Attijari Leasing	32,190	32,190	32,460	32,460	31,230		
30	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	18,840						
31	5	0,450	25-06-2012	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	13,000	13,090	12,610	13,090	12,610		
32	5	0,350	02-05-2011	MODERN LEASING	5,740	5,800	5,970	5,970	5,800		
33	1	0,050	31-08-2012	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	3,730	3,790	3,730	3,850	3,700		
34	1	0,150	04-07-2012	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	4,370	4,500	4,460	4,500	4,370		
35	1	0,380	12-06-2012	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	7,400	7,720	7,510	7,720	7,410		
36	1	0,100	12-07-2012	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	3,020	3,040	3,000	3,040	2,980		
37	5	0,500	10-07-2012	EL WIFACK Leasing	16,400	16,500	16,500	16,500	16,500		
38	1	0,280	20-06-2012	Société ESSOUKNA	9,700	9,710	9,920	9,990	9,710		
39	1	0,200	08-06-2011	ADWYA - Société Adwya	7,380	7,400	7,690	7,700	7,400		
40	1	0,220	25-06-2012	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	5,350	5,400	5,250	5,400	5,250		
41	1	0,050	10-09-2012	SOPAT - Société de Production Agricole Teboulba	2,400	2,340	2,410	2,410	2,340		
42	1	0,550	09-07-2012	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	7,850	7,900	8,000	8,050	7,900		
43	1	0,100	16-07-2012	Société Les Ciments de Bizerte	5,650	5,690	5,500	5,690	5,500		
44	5	0,325	15-06-2012	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	7,950	7,950	7,960	7,960	7,830		
45	1	0,250	11-07-2012	ENNAKL Automobiles	10,290	10,290	10,140	10,290	10,000		
46	1	0,250	20-07-2012	Telnet Holding	6,950	6,960	6,900	6,960	6,760		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
47	20	1,800	10-09-2012	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	27,040				
48	10	2,000	24-04-2012	Placements de Tunisie - SICAF	51,510	52,300	52,300		
49	5	1,600	31-05-2012	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	67,940	65,910	65,910		
50	10	2,500	26-08-2011	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	56,500	57,000	57,000		
51	4	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	3,840	3,840	3,840		
52	10	2,000	15-06-2012	ALKIMIA - Société Chimique	46,080	47,460	48,880		
53	5	0,500	29-07-2011	STEQ - Société Tunisienne d'Équipement	7,500				
54	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	8,800				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une division de la valeur nominale : **AMEN BANK (10 à 5)** et **MAGASIN GENERAL (5 à 1)**

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS S.A. CREEE EN APPLICATION DE LA LOI N°94-117 DU 14/11/94, PORTANT REORGANISATION DU MARCHÉ FINANCIER.

Siège Social : Les Jardins du Lac, 1053 Les Berges du Lac II - Tunis Tél. : 71 197 910. Fax : 71 197 903. - R.C. : B4771995.

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 51 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
55	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	8,800	8,800	8,900	8,900	8,780		
56	1			Société SERVICOM	18,180	17,950	18,000	18,000	17,950		
57	1			Société Carthage Cement	3,430	3,480	3,400	3,520	3,400		
58	1	0.100	16-04-2013	Société HEXABYTE	7,900	7,700	7,900	7,900	7,700		
59	1			Société LAND'OR	9,660	9,600	9,740	9,800	9,600		
60	1			Société New Body Line	8,500						

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 52 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
61	1			Société AE TECH	6,750	6,750	6,950		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

COTE DE LA BOURSE : GROUPE SPECIAL 99

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 99 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
62	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries Pneumatiques	2,090	2,030	2,030		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

Ce groupe est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation ou de compromettre le bon fonctionnement du marché.

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS	DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
								INDICATEUR	SEUIL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - B T A									
63	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014	09-07-2012	105,200			
64	BTA 10ANS 7,5% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014	13-04-2012	102,900			
65	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	09-02-2015	08-02-2013	101,350			
66	BTA 7ANS 6,1% OCTOBRE 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B1013	11-10-2013	11-10-2012	100,800			
67	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016	-	83,000			
68	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022	09-05-2012	104,250			
69	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. : 1 000 Dinars	B0717	11-07-2017	11-07-2012	104,100			
70	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018	-	71,000			
71	BTA 7ANS 5,25% MARS 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B0316	11-03-2016	11-03-2013	106,600			
72	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. : 1 000 Dinars	B0319	11-03-2019	11-03-2013	96,000			
73	BTA 12ANS 5,6% AOUT 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0822	11-08-2022	10-08-2012	96,000			
74	BTA 4ANS 5,0% OCTOBRE 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B1015	12-10-2015	12-10-2012	100,000			
75	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	B1018	12-10-2018	12-10-2012	100,000			
76	BTA 4ANS 5,25% DECEMBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B1216	12-12-2016		100,000			
LES EMPRUNTS									
77	BTE EO BTE 2009 10ans AP à 5,25% 15/09		BTE9	15-09-2019	15-09-2012	100,000			
78	EO BTE 2010 Catégorie A Fixe 10ans AP à 5,20% 17/09		BE10F	17-09-2020	17-09-2012	100,000			
79	EO BTE 2010 Catégorie A Variable 10ans AP à TMM+0,70% j. 17/09		BE10V	17-09-2020	17-09-2012	100,000			
80	EO BTE 2010 Catégorie B 20ans AP à 5,85% 17/09		BE10B	17-09-2030	17-09-2012	100,000			
81	EO BTE 2011 Fixe 20ans AP à 6,25% 17/09		BE11F	09-02-2032	09-02-2013	100,000			
82	EO BTE 2011 Variable 7ans AP à TMM+1,30% 2 ans de franchise j. 09/02		BE11V	09-02-2019	09-02-2013	99,990			
83	ATTIJARI BANK EO ATTIJARI BANK 2010 7ans AP à TMM+0,6% j. 09/02		TJB10	11-01-2018	11-01-2013	100,000			
84	BH EO Subordonné BH 2007 7ans AP à TMM+1,2% 2 ans de franchise j. 07/12		BH7S	07-12-2014	07-12-2012	99,910			
85	EO BH 2009 Catégorie A 15ans AP à TMM+0,8% 2 ans de franchise j. 31/12		BH9A	31-12-2024	31-12-2012	100,000			
86	EO BH 2009 Catégorie B 15ans AP à 5,3% 2 ans de franchise j. 31/12		BH9B	31-12-2024	31-12-2012	100,000			
87	TUNISIE LEASING EO TUNISIE LEASING 2008/1 5ans AP à 6,5% j. 30/06		TL81F	30-06-2013	30-06-2012	100,000			
88	LEASING EO TUNISIE LEASING 2008/1 5ans AP TMM+1,0% j. 30/06		TL81V	30-06-2013	30-06-2012	100,000			
89	EO TUNISIE LEASING 2008/2 5ans AP à 6,5% j. 27/11		TL82F	27-11-2013	27-11-2012	102,200			
90	EO TUNISIE LEASING 2008/2 5ans AP TMM+1,0% j. 27/11		TL82V	27-11-2013	27-11-2012	100,000			
91	EO TUNISIE LEASING 2008/3 5ans AP à 6,5% j. 27/01		TL83F	27-01-2014	27-01-2013	100,000			
92	EO TUNISIE LEASING 2008/3 5ans AP TMM+1,0% j. 27/01		TL83V	27-01-2014	27-01-2013	100,000			
93	EO TUNISIE LEASING 2009/1 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 02/03		TL91F	02-03-2014	02-03-2013	100,000			
94	EO TUNISIE LEASING 2009/1 Variable 5ans AP TMM+1,0% j. 02/03		TL91V	02-03-2014	02-03-2013	100,000			
95	EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Fixe 5ans AP à 5,65% j. 25/09		TL95F	25-09-2014	25-09-2012	100,000			
96	EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 25/09		TL95V	25-09-2014	25-09-2012	100,000			
97	EO TUNISIE LEASING 2009/2 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 29/03		TL92F	29-03-2015	29-03-2013	100,000			
98	EO TUNISIE LEASING 2009/2 Variable 5ans AP TMM+0,625% j. 29/03		TL92V	29-03-2015	29-03-2013	100,000			
99	EO TUNISIE LEASING 2010/1 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 01/06		T101F	01-06-2015	01-06-2012	100,000			
100	EO TUNISIE LEASING 2010/1 Variable 5ans AP TMM+0,625% j. 01/06		T101V	01-06-2015	01-06-2012	100,000			
101	EO TUNISIE LEASING 2010/2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 17/11		TL10F	17-11-2015	17-11-2012	100,000			
102	EO TUNISIE LEASING 2010/2 Variable 5ans AP TMM+0,75% j. 17/11		TL10V	17-11-2015	17-11-2012	100,000			
103	EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Fixe 5ans AP à 5,7% j. 28/02		T105F	28-02-2016	28-02-2013	100,000			
104	EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,10% j. 28/02		T105V	28-02-2016	28-02-2013	100,000			
105	EO TUNISIE LEASING 2011/1 Fixe 5ans AP à 5,75% j. 10/06		T111F	10-06-2016	10-06-2012	100,000			
106	EO TUNISIE LEASING 2011/1 Variable 5ans AP TMM+0,90% j. 10/06		T111V	10-06-2016	10-06-2012	100,000			
107	EO TUNISIE LEASING 2011/2 Fixe 5ans AP à 5,95% j. 29/10		T112F	29-10-2016	29-10-2012	100,000			
108	EO TUNISIE LEASING 2011/2 Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 29/10		T112V	29-10-2016	29-10-2012	100,000			
109	EO TUNISIE LEASING 2011/3 Fixe 5ans AP à 5,85% j. 29/01		T113F	29-01-2017	29-01-2013	100,000			
110	EO TUNISIE LEASING 2011/3 Variable 5ans AP TMM+1,35% j. 29/01		T113V	29-01-2017	29-01-2013	100,000			
111	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 29/05		T21AF	29-05-2017		100,000			
112	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 29/05		T21AV	29-05-2017		100,000			
113	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 29/05		T21BF	29-05-2017		100,000			
114	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 6,30% j. 15/01		T22AF	15-01-2018		100,000			
115	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 15/01		T22AV	15-01-2018		100,000			
116	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie B Fixe 7ans AP à 6,40% 2 ans de franchise j. 15/01		T22BF	15-01-2020		100,000			
117	STB EO STB 2008-1 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05		STB8B	15-05-2024	15-05-2012	100,000			
118	EO STB 2008-1 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05		STB8C	15-05-2028	15-05-2012	100,000			
119	EO STB 2008-1 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05		STB8D	15-05-2033	15-05-2012	100,000			
120	EO STB 2008-2 16ans AP à 6,5% j. 18/02		STB82	18-02-2025	18-02-2013	101,760			
121	EO STB- 2010/1 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,70% j. 23/03		SB10A	23-03-2020	23-03-2013	100,000			
122	EO STB- 2010/1 Catégorie B 15ans AP à 5,30% j. 23/03		SB10B	23-03-2025	23-03-2013	100,000			
123	EO STB Subordonné 2011 Fixe 7ans AP à 6,1% j. 27/01		SB11F	27-01-2019	27-01-2013	100,000			
124	EO STB Subordonné 2011 Variable 10ans AP à TMM+1,3% j. 27/01		SB11V	27-01-2022	27-01-2013	100,000			
125	BNA EO Subordonné BNA 2009 15ans AP à 5,4% j. 07/04		BNA9S	07-04-2024	07-04-2013	100,000			
126	AMEN BANK EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01		OAB6	29-01-2017	29-01-2013	100,000			
127	EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie A 15ans AP à 6,5% j. 21/05		ABS8A	21-05-2023	21-05-2012	100,000			
128	EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie B 20ans AP à 7% j. 21/05		ABS8B	21-05-2028	21-05-2012	100,000			
129	EO AMEN BANK Subordonné 2009 Fixe 15ans AP à 5,45% j. 30/09		ABS9F	30-09-2024	30-09-2012	100,000			
130	EO AMEN BANK Subordonné 2009 Variable 15ans AP à TMM+0,85% j. 30/09		ABS9V	30-09-2024	30-09-2012	100,000			
131	EO AMEN BANK Subordonné 2010 Variable 15ans AP TMM+0,85% j. 31/08		AB825	31-08-2025	31-08-2012	100,000			
132	EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Fixe 10ans AP à 6,1% j. 26/09		A111F	26-09-2021	26-09-2012	100,000			
133	EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Variable 10ans AP à TMM+1% j. 26/09		A111V	26-09-2021	26-09-2012	100,000			
134	EO AMEN BANK Subordonné 2012 Fixe 10ans AP à 6,25% j. 17/09		ABS2F	17-09-2022		100,000			
135	EO AMEN BANK Subordonné 2012 Variable 10ans AP à TMM+1,30% j. 17/09		ABS2V	17-09-2022		100,000			
136	ATB EO ATB- 2007 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,75% j. 25/05		ATB7A	25-05-2017	25-05-2012	100,000			
137	EO ATB- 2007 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,25% j. 25/05		ATB7B	25-05-2023	25-05-2012	100,000			
138	EO ATB- 2007 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 25/05		ATB7C	25-05-2027	25-05-2012				

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS	DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENT E	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
								INDICATEUR	SEUIL EN %
LES EMPRUNTS - SUITE									
147	U I B	EO UIB 2011/1 - Variable Catégorie A 10ans AP à TMM+1% j. 26/08	U I I I A	26-08-2021	26-08-2012	100,000			
148		EO UIB 2011/1 - Fixe Catégorie B 20ans AP à 6,3% j. 26/08	U I I I B	26-08-2031	26-08-2012	99,000			
149		EO UIB 2011 - 7ans AP à 5,90% j. 30/01	U B I I 2	30-01-2019	30-01-2013	100,000			
150		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie A 7ans AP à 6,3% j. 10/01	U B 2 I A	10-01-2020		100,000			
151		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie B 10ans AP à 6,4% j. 10/01	U B 2 I B	10-01-2023		100,000			
152		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie C 20ans AP à 6,7% j. 10/01	U B 2 I C	10-01-2033		100,000			
153	C I L	EO CIL 2008 / 1 Sans AP à 6,5% j. 29/08	CL 8 I F	29-08-2013	29-08-2012	100,000			
154		EO CIL 2008 / 1 Sans AP à TMM+1,25% j. 29/08	CL 8 I V	29-08-2013	29-08-2012	100,000			
155		EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL 8 S F	15-01-2019	15-01-2013	100,000			
156		EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL 8 S V	15-01-2019	15-01-2013	100,000			
157		EO CIL 2009 / 1 Fixe Sans AP à 5,5% j. 20/07	CL 9 I F	20-07-2014	20-07-2012	100,000			
158		EO CIL 2009 / 1 Variable Sans AP à TMM+1% j. 20/07	CL 9 I V	20-07-2014	20-07-2012	100,000			
159		EO CIL 2009 / 2 Fixe Sans AP à 5,375% j. 15/09	CL 9 2 F	15-09-2014	15-09-2012	100,000			
160		EO CIL 2009 / 2 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 15/09	CL 9 2 V	15-09-2014	15-09-2012	101,120			
161		EO CIL 2009 / 3 Fixe Sans AP à 5,25% j. 29/01	CL 9 3 F	29-01-2015	29-01-2013	100,000			
162		EO CIL 2009 / 3 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 29/01	CL 9 3 V	29-01-2015	29-01-2013	100,000			
163		EO CIL 2010 / 1 Fixe Sans AP à 5,25% j. 30/07	C I 0 I F	30-07-2015	30-07-2012	100,000			
164		EO CIL 2010 / 1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 30/07	C I 0 I V	30-07-2015	30-07-2012	100,000			
165		EO CIL 2010 / 2 Fixe Sans AP à 5,375% j. 03/11	CL 0 2 F	03-11-2015	03-11-2012	100,000			
166		EO CIL 2010 / 2 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 03/11	CL 0 2 V	03-11-2015	03-11-2012	100,000			
167		EO CIL 2011 / 1 Fixe Sans AP à 5,5% j. 15/02	CL 1 I F	15-02-2016	15-02-2013	100,000			
168		EO CIL 2011 / 1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 15/02	CL 1 I V	15-02-2016	15-02-2013	100,000			
169		EO CIL 2012 / 1 Fixe Sans AP à 6,0% j. 30/03	CL 1 2 I	30-03-2017		100,000			
170	BTKD	EO BTK 2009 Catégorie A 7ans AP à TMM+0,50% j. 26/02	BTK 9 A	26-02-2017	26-02-2013	100,000			
171		EO BTK 2009 Catégorie B 10ans AP à TMM+0,70% j. 26/02	BTK 9 B	26-02-2020	26-02-2013	100,000			
172		EO BTK 2009 Catégorie C 15ans AP à TMM+0,80% j. 26/02	BTK 9 C	26-02-2025	26-02-2013	100,000			
173		EO BTK 2009 Catégorie D 20ans AP à 5,85% j. 26/02	BTK 9 D	26-02-2030	26-02-2013	100,000			
174		EO BTK 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,30% j. 15/11	BTK 2 F	15-11-2019		100,000			
175		EO BTK 2012/1 Variable 7ans AP à TMM+1,75% j. 15/11	BTK 2 V	15-11-2017		100,000			
176	ATL	EO ATL 2006 / 1 7ans AP à 6,5% % 2 ans de franchise j. 15/06	ATL 6 I	15-06-2013	15-06-2012	100,010			
177		EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL 8 F	22-08-2018	22-08-2012	100,000			
178		EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL 8 V	22-08-2018	22-08-2012	100,000			
179		EO ATL 2008-1 Fixe Sans AP à 6,5% j. 30/05	AT 8 I F	30-05-2013	30-05-2012	100,000			
180		EO ATL 2008-1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 30/05	AT 8 I V	30-05-2013	30-05-2012	100,000			
181		EO ATL 2009 Sans AP à 5,5% j. 05/05	ATL 9	05-05-2014	05-05-2012	100,000			
182		EO ATL 2009-2 Fixe 7ans AP à 5,25% 2 ans de franchise j. 25/09	AT 9 2 F	25-09-2016	25-09-2012	100,000			
183		EO ATL 2009-2 Variable 7ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 25/09	AT 9 2 V	25-09-2016	25-09-2012	100,000			
184		EO ATL 2009-3 Fixe Sans AP à 5,125% j. 30/12	AT 9 3 F	30-12-2014	30-12-2012	100,000			
185		EO ATL 2009-3 Variable Sans AP à TMM+0,625% j. 30/12	AT 9 3 V	30-12-2014	30-12-2012	100,000			
186		EO ATL 2010-1 Fixe Sans AP à 5,25% j. 09/08	AT 0 I F	09-08-2015	09-08-2012	100,000			
187		EO ATL 2010-1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 09/08	AT 0 I V	09-08-2015	09-08-2012	100,000			
188		EO ATL 2010-2 Fixe 7ans AP à 5,5% 2 ans de franchise j. 30/12	AT 0 2 F	30-12-2017	30-12-2012	100,000			
189		EO ATL 2010-2 Variable 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 30/12	AT 0 2 V	30-12-2017	30-12-2012	100,000			
190		EO ATL 2011 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 13/02	ATL 1 I	13-02-2019	13-02-2013	100,000			
191		EO ATL 2012-1 Fixe Sans AP à 6,15% j. 31/05	ATL 2 I	31-05-2017		100,000			
192	Meublutex	EO Meublutex 2008 Tr A 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX 8 A	28-08-2016	28-08-2012	100,000			
193		EO Meublutex 2008 Tr B 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX 8 B	28-08-2016	28-08-2012	100,000			
194		EO Meublutex 2008 Tr C 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX 8 C	28-08-2016	28-08-2012	100,000			
195		EO Meublutex 2008 Tr D 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX 8 D	28-08-2016	28-08-2012	100,000			
196		EO Meublutex 2008 Tr E 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX 8 E	28-08-2016	28-08-2012	100,000			
197		EO Meublutex 2008 Tr F 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX 8 F	28-08-2016	28-08-2012	100,000			
198		EO Meublutex 2008 Tr G 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX 8 G	28-08-2016	28-08-2012	100,000			
199	ATTIJARI LEASING	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Fixe Sans IF à 5,5% j. 25/01	TJL 9 F	25-01-2015	25-01-2013	100,000			
200		EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Variable Sans IF à TMM+1,0% j. 25/01	TJL 9 V	25-01-2015	25-01-2013	100,000			
201		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Fixe Sans AP à 5,3% j. 15/09	JL 0 I F	15-09-2015	15-09-2012	100,000			
202		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Variable Sans AP à TMM+1,0% j. 15/09	JL 0 I V	15-09-2015	15-09-2012	100,000			
203		EO ATTIJARI LEASING 2011 5ans AP à 6,0% j. 13/01	TJL 1 I	13-01-2017	13-01-2013	100,000			
204		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 5ans AP à 6,25% j. 31/05	JL 2 I B	31-05-2017		100,000			
205		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 7ans AP à 6,35% 2 ans de franchise j. 31/05	JL 2 I C	31-05-2019		100,000			
206		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 Variable Sans AP à TMM+1,80% j. 18/12	JL 2 2 A	18-12-2017		100,000			
207		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 5ans AP à 6,30% j. 18/12	JL 2 2 B	18-12-2017		100,000			
208		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 7ans AP à 6,40% j. 18/12	JL 2 2 C	18-12-2019		100,000			
209	MOD. LEASING	EO MODERN LEASING 2012 7ans AP à 6,50% 2 ans de franchise j. 18/02	ML 1 2 F	18-02-2020		100,000			
210	AIL	EO AIL 2008 Sans AP 6,5% j. 30/09	OAIL 8	30-09-2013	30-09-2012	100,000			
211		EO AIL 2009 / 1 Sans AP 6,5% j. 23/02	AIL 9 I	23-02-2014	23-02-2013	100,000			
212		EO AIL 2010 / 1 Sans AP 5,25% j. 08/04	AIL 1 0 I	08-04-2015	08-04-2013	100,000			
213		EO AIL 2011 / 1 Sans AP 5,75% j. 28/04	AIL 1 1 I	28-04-2016		100,000			
214		EO AIL 2012 / 1 Fixe Sans AP 6% j. 15/05	AIL 2 I F	15-05-2017		100,000			
215		EO AIL 2012 / 1 Variable Sans AP à TMM+1,5% j. 15/05	AIL 2 I V	15-05-2017		100,000			
216	PANOBOIS	EO PANOBOIS 2007 Tr. A Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB 7 A	10-04-2015	10-04-2013	100,000			
217		EO PANOBOIS 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB 7 B	10-04-2015	10-04-2013	100,000			
218		EO PANOBOIS 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB 7 C	10-04-2015	10-04-2013	100,000			
219	UNION DE FACTORING	EO UNIFACTOR 2010 Fixe 5ans AP à 5,5% j. Le 04/02	UF 1 0 F	04-02-2016	04-02-2013	100,000			
220		EO UNIFACTOR 2010 Variable Sans AP à TMM+1% j. Le 04/02	UF 1 0 V	04-02-2016	04-02-2013	100,000			
221	EL WIFACK LEASING	EO EL WIFACK LEASING 2010 Fixe 5ans AP à 5,45% j. 10/01	ELW 1 0	10-01-2016	10-01-2013	100,000			
222		EO EL WIFACK LEASING 2010 Variable Sans AP à TMM+0,775% j. 10/01	ELW 1 V	10-01-2016	10-01-2013	100,000			
223	Sté Hôtelière	EO Mouradi Palace 2005 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR 5 A	30-06-2013	30-06-2012	100,000			
224	Mouradi Golf	EO Mouradi Palace 2005 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR 5 B	30-06-2013	30-06-2012	100,000			
225	Sté Touristique	EO STM 2007 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM 7 A	21-09-2014	21-09-2012	100,000			
226	El Mouradi	EO STM 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM 7 B	21-09-2014	21-09-2012	100,000			
227	-STM-	EO STM 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM 7 C	21-09-2014	21-09-2012	100,000			
228		EO STM 2007 Tr. D Gar. STB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM 7 D	21-09-2014	21-09-2012	100,000			
229		EO STM 2007 Tr. E Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM 7 E	21-09-2014	21-09-2012	100,000			
230	Hannibal Lease	EO HL 2008-1 Fixe Sans AP à 6,9% j. 12/05	HL 8 I F	12-05-2013	12-05-2012	100,000			
231		EO HL 2008-1 Variable Sans AP à TMM+1,65% j. 12/05	HL 8 I V	12-05-2013	12-05-2012	100,000			
232		EO HL 2009-1 Fixe Sans AP à 5,75% j. 07/08	HL 9 I F	07-08-2014	07-08-2012	100,000			
233		EO HL 2009-1 Variable Sans AP à TMM+1,5% j. 07/08	HL 9 I V	07-08-2014	07-08-2012	100,000			
234		EO HL 2009-2 Fixe Sans AP à 5,5% j. 25/09	HL 9 2 F	25-09-2014	25-09-2012	100,000			
235		EO HL 2009-2 Variable Sans AP à TMM+1% j. 25/09	HL 9 2 V	25-09-2014	25-09-2012	100,000			
236		EO HL 2010-1 Fixe Sans AP à 5,25% j. 18/06	HL 0 I F	18-06-2015	18-06-2012	100,000			
237		EO HL 2010-1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 18/06	HL 0 I V	18-06-2015	18-06-2012	100,000			
248		EO HL 2010-2 Fixe Sans AP à 5,45% j. 26/11	HL 0 2 F	26-11-2015	26-11-2012	100,000			
239		EO HL 2010-2 Variable Sans AP à TMM+0,775% j. 26/11	HL 0 2 V	26-11-2015	26-11-2012	100,000			
2									

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE DES FONDS COMMUNS DE CREANCES

N°	Groupe 71 - Continu VALEURS			DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
										INDICATEUR	SEUIL EN %
253	FCC BIATIMMO1	FCC BIATIMMO1 Parts P2 7.88 ans à TMM+ 1,2%	F1B12	Octobre 2016	15-02-2013	100,00					
254	FCC BIATIMMO2	FCC BIATIMMO2 Parts P2 7.68 ans à TMM+ 1,0%	F2B12	Juillet 2016	15-02-2013	100,00					
255		FCC BIATIMMO2 Parts P3 11 ans à TMM+ 1,7%	F2B13	Avril 2020	15-02-2013	100,00					

* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue. Les remboursements sont trimestriels.

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
256				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	7,860				
257				MONOPRIX (da. 1/2. 10/06/2011 - MNPI1)	17,120				
258				MONOPRIX (da. 1/5. 04/06/2012 - MNPI2)	5,640				
259				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	11,260				
260				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	8,440				
261				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	19,700				
262				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	13,130				
263				SFBT (da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	2,020				
264				SFBT (da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	1,730				
265				SFBT (da. 5 / 56. 12/05/2010 - SFB10)	1,750				
266				SFBT (da. 5 / 61. 30/03/2011 - SFB11)	1,440				
267				SFBT (da. 10/66. 03/07/2012 - SFB12)	2,150		2,210		2,210
268				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	2,320		2,000		2,000
269				TUNISAIR (da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,280		0,010		0,010
270				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,250		0,010		0,010
271				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,230		0,010		0,010
272				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,210		0,010		0,010
273				TUNISAIR (da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,090		0,020		0,020
274				TUNISAIR (da. 1/5. 01/09/2008 - TAI08)	0,310		0,010		0,010
275				TUNISAIR (da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,130		0,010		0,010
276				SPDIT (da. 1/24. 03/05/2012 - SPD12)	0,310				
277				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	1,300				
278				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,320				
279				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,250				
280				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,240				
281				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,450				
282				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	1,170				
283				AMS (da. 1/5. 03/04/2013 - AMS13)	1,760		1,700		1,700
284				ATTIJARI BANK (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TAJADA)	1,040				
285				ATTIJARI BANK (da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - TJA39)	0,670				
286				BIAT (da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	5,310				
287				BIAT (da. 1/24. cp. 36. 31/11/1999 - BIA36)	3,180				
288				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	0,910				
289				BH (da. 1/20. cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	0,830				
290				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,640				
291				BH (da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	0,950				
292				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	3,580				
293				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	13,590				
294				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	9,060				
295				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	6,470				
296				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	4,850				
297				Tunisie Leasing (da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,610				
298				Tunisie Leasing (da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,570				
299				Tunisie Leasing (da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)	0,550				
300				Tunisie Leasing (da. 1/68. 30/12/2009 - TLS92)	0,460				
301				Tunisie Leasing (da. 1/69. 01/02/2010 - TLS10)	0,420				
302				Tunisie Leasing (da. 3/80. 01/02/2013 - TLS13)	0,960				
303	5			Tunisie Leasing AN j. 01/01/2013 TLSN3	25,530				
304				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	3,130				
305				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	10,110				
306				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	4,210				
307				BT (da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	9,830				
308				BT (da. 1/2. 10/06/2009 - BTDA9)	6,360				
309				Air Liquide Tunisie (da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	316,650				
310				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	180,940				
311				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	155,090				
312				Air Liquide Tunisie (da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	103,400				
313				Air Liquide Tunisie (da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	75,200				
314				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	57,840				
315				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	53,390				
316				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2007 - ALQ07)	49,290				
317				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 03/09/2008 - ALQ08)	48,410				
318				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2009 - ALQ09)	40,160				
319				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 06/09/2010 - ALQ10)	39,350				
320				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 05/09/2011 - ALQ11)	35,190				
321				Air Liquide Tunisie (da. 1/15. 03/09/2012 - ALQ12)	23,900				
322				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	13,470				
323				UBCI (da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	24,250				
324				UBCI (da. 1/2. 15/07/2010 - UBC10)	17,410				
325	5			UBCI NS j. 01/01/2013 UBSC2	33,170				
326				BNA (da. 1/10. 04/05/2009 - BNA09)	1,010				
327				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	4,040				
328				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	3,480				
329				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	1,520				
330				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,600				
331				AMEN BANK (da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	2,850				
332				AMEN BANK (da. 3/37. 28/12/2009 - ABDA9)	2,940				
333				ATB (da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	0,940				
334				ATB (da. 1/10. 15/12/2008 - ATB08)	0,580				
335				ATB (da. 1/16. 16/12/2010 - ATB10)	0,330				
336				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	6,090				
337				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - ALK04)	5,540				
338				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - ALK03)	5,030				
339	10			ICF NS Lib 25% j. 01/01/2012 ICFNS	49,000				
340				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	21,280		47,530		47,530
341				SIMPAR (da. 1/6. 01/07/2008 - SIM08)	15,020				
342				SIMPAR (da. 1/7. 01/07/2010 - SIM10)	10,770				
343				SIMPAR (da. 1/8. 02/07/2012 - SIM12)	8,130				
344				CIL (da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	8,700				
345				CIL (da. 1/5. 30/12/2008 - CIL08)	5,550				
346				CIL (da. 1/3. 11/06/2010 - CIL10)	6,760				
347				CIL (da. 1/4. 03/06/2011 - CIL11)	3,910				
348				ATL (da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	0,820				
349				ATL (da. 2/17. 26/11/2012 - ATL12)	0,370				
350	1			ATL AN j. 01/01/2013 ATLN2	3,150				
351				PGH (da. 2/25. 23/06/2011 - PGH11)	0,540				
352				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,210				
353				SMG (da. 1/2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	15,400				
354				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	1,580				
355				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	1,580				
356				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	1,320				
357				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	0,600				
358				SOTETEL (da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,260				
359				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,710				
260				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,650				
261				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,330				
262				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	3,470				
363				SOTUVER (da. 10/31. 16/07/2012 - STV12)	2,620				
364				SOTUMAG (da. 1/3. 05/07/2010 - MGR10)	0,610				
365				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	2,140				
366				SIAME (da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,430				
367				SIAME (da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,480				
368				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,150				

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
369				ATTIJARI LEASING	6,920				
370				STEQ	4,140				
371				ELECTROSTAR	3,690				
372				ELECTROSTAR	1,540	0,450	0,450		
373				SOTRAPIL	1,790				
374				SOTRAPIL	1,580				
375				SOTRAPIL	0,610				
376				SOTRAPIL	0,650				
377				SOMOCER	0,710				
378				SOMOCER	0,450				
379				SOMOCER	0,210				
380				SOMOCER	0,390				
381				SOMOCER	0,080				B
382				GIF FILTER SA	0,790				
383				GIF FILTER SA	0,640				
384				GIF FILTER SA	1,350				
385				GIF FILTER SA	0,870	0,740	0,740		
386				ASSAD	1,470				
387				ASSAD	2,520				
388				ASSAD	0,880				
389				ASSAD	0,370				
390				ASSAD	0,320				H
391				SITS	0,410				
392				EL WIFAK	0,970				
393				SOKNA	1,940				
394				ADWYA	0,980				
395				ADWYA	1,480				
396				TPR	0,620				
397				TPR	0,910				
398				TPR	0,190				
399				TPR	0,790				
400				TPR	0,250				H
401				SOPAT	0,150				
402				SOPAT	0,240				H
403				ARTES	2,330				
404				ARTES	1,460				
405				ARTES	7,300	7,200	7,200		
406				Carthage Cement	0,070	0,010	0,010		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

HORS -COTE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
407	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	10,410	10,720	10,720		
408	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	10,300			B	10,000

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPO N	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole	10.000				
21	1/3				2.020				
27	1/3				5.420				
33	1/4	01-01-86			3.250				
41	1/11	01-10-91			1.080				
45	1/20	15-02-94			0.570				
49	1/30	02-05-95			0.370				
29	3/50	03-08-92		Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	0.900				
132	2/5				0.900				
138	1/10	29-07-05			0.900				
141	1/10	19-08-05			0.900				
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat	1.290				

MARCHÉ HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
TRANSACTIONS PROGRAMMEES									
OFFRES AVEC CONTREPARTIE									
Sté Ghouila de Promotion Immobilière	100	147.000	29-03-2013	148.780		140	TSI	30-05-2013	03-05-2013
Sté de Fabrication de Matériel Médical - SOFAMM	100	121.800	15-03-2013	121.800		360	TSI	30-05-2013	03-05-2013
Sté Groupe GMT	10	13.380	19-04-2013	2 000		13.380	TSI	30-05-2013	03-05-2013
Sté DORCAS NUTRITION	10	12.560	19-04-2013	12.560		1 000	TSI	30-05-2013	03-05-2013
Sté Maille Club S.A.	12	23.840	29-03-2013	24.160		7 500	TSI	30-05-2013	03-05-2013
OFFRES SANS CONTREPARTIE									
Sté Hôtelière Touristique et Balnéaire MARHABA	10	604.000	05-08-2011	250.000		600	TVAL	30-04-2013	
Sté Tunisienne de l'Industrie Laitière - STIL	5			1.890		20	UBCI FIN	30-04-2013	

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET LE PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE NEW BODY LINE

1. A partir du mardi 30 avril 2013, les 3 150 000 actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société NEW BODY LINE, ainsi que les 630 000 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de 3 780 000 actions de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché Alternatif des titres de capital de la Cote de la Bourse, au cours de 8,500 dinars.

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société NEW BODY LINE sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2. La répartition par intermédiaire des quotités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quotité totale Demandée et Retenue	Quotité attribuée par catégorie				Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	
AFC	132	10 588			150	678	828
AMEN INVEST	1 178	99 357		2 788	773	5 612	9 173
ATTIJARI INTER	604	252 345	2 134	10 645	1 091	2 893	16 763
AXIS BOURSE	505	196 681	6 130	460	4 552	2 085	13 227
BEST INVEST	78	2 630				393	393
BIAT CAPITAL	364	228 056	1 775	830	6 977	1 206	10 788
BNA CAPITAUX	90	16 337	1 510		37	417	1 964
CCF	302	68 196	2 463		1 464	1 448	5 375
CGF	1 057	92 331	1 464	1 310	814	5 161	8 749
CGI	270	27 608		56	693	1 251	2 000
FINA CORP	246	35 057		309	787	1 156	2 252
MAC SA	183	56 912	1 251	2 129	138	874	4 392
MAXULA BOURSE	807	118 189	1 958		3 023	3 754	8 735
MCP	53	20 905		928	87	258	1 273
SBT	13	1 205			18	62	80
SCIF	283	8 250		28	18	1 411	1 457
SIFIB BH	231	27 158	1 677		266	1 084	3 027
SOFIGES	308	11 573	116		61	1 545	1 722
TSI	1 100	486 104	744	2 336	14 599	4 312	21 991
TUN VALEURS	2 891	437 407	24 228		5 436	13 295	42 959
UBCI FINANCE	68	21 804	1 469	47	255	274	2 045
UFI	74	75 225	2 581	2 884	11	331	5 807
Total général	10 837	2 293 918	49 500	24 750	41 250	49 500	165 000

*chaque quotité est composée de 5 actions

Par ailleurs, TSI informe que les 150 000 quotités (correspondant à 750 000 actions) offertes dans le cadre du Placement Garanti ont été totalement placées auprès de 14 investisseurs institutionnels.

COTATION EN BOURSE DES TITRES EL WIFACK LEASING SUITE A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE DECIDEE PAR L'AGE DU 21 JUIN 2012

A partir du mardi 30 avril 2013

- Les actions de la société El Wifack Leasing seront négociables en Bourse, droits de souscription détachés.

- Les droits de souscription seront négociables en Bourse dans les conditions suivantes :

- Code Mnémonique : WIFDS
- Code ISIN : TN0007200090
- Groupe de Cotation : 32

- Les 1 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2012, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes :

- Code Mnémonique : WIFNS
- Code ISIN : TN0007200108
- Groupe de Cotation : 32

COTATION EN BOURSE DES TITRES TUNISIE LEASING SUITE A LA REALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE DECIDEE PAR L'AGE DU 04 OCTOBRE 2012

A partir du jeudi 02 mai 2013

- Les 1 000 000 actions nouvelles souscrites seront admises et négociables en Bourse, séparément des actions anciennes et sur la même ligne de cotation que les 300 000 actions nouvelles gratuites, jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2012, dans les conditions suivantes :

- Code Mnémonique : TLSN3
- Code ISIN : TN0002101608
- Groupe de Cotation : 32

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ SYPHAX AIRLINES

ADMISSION DES ACTIONS DU SYPHAX AIRLINES AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a donné, en date du 27/12/2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société SYPHAX AIRLINES au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions SYPHAX AIRLINES se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 10 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation d'augmentation du capital:

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18/12/2012 a décidé dans sa 5^{ème} résolution d'augmenter le capital social de la société SYPHAX AIRLINES d'un montant de 12 500 000 dinars pour le porter de 15 000 000 dinars à 27 500 000 dinars et ce, par l'émission de 2 500 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis .

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à **10 dinars l'action**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1^{er} janvier 2012.

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SYPHAX AIRLINES, réunie le 18/12/2012, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Cadre de l'offre:

L'introduction de la société SYPHAX AIRLINES au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 2 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune représentant 45,45% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 1 250 000 actions représentant 50 % du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre (I) de 1 250 000 actions représentant 50 % du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès des intermédiaires en Bourse Tunisie Valeurs et MAC SA.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce Placement Garanti s'engagent à **ne pas céder 75%** de leurs titres en Bourse pendant une période **d'une année** à partir de la date de la première cotation en Bourse.

(I) Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre:

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 1. effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 2. total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 3. chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.
- Tout investisseur personne physique ayant procédé à une souscription initiale égale ou supérieure à un million de dinars

1- Présentation de la société:

Dénomination sociale : SYPHAX AIRLINES

Siège social : Aéroport International de Sfax Thyna BP 1119, 3018 Sfax Tel : +216 74 682 400 / Fax : +216 74 682 402 Bureau de Tunis : Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac I, 1053 Tunis – Tunisie Tel : +216 71 965 600/ Fax : +216 71 965 797.

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 27 septembre 2011

Capital social : 15 000 000 dinars reparti en 3 000 000 actions de 5 dinars de nominal. Etant précisé que l'AGE du 17/10/2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 100 DT à 5 DT.

Objet social :

La société a pour objet en Tunisie et à l'étranger :

- L'organisation et l'exploitation des services de transports voyageurs, messagerie et postes ;
- L'organisation et l'exploitation de services de transports terrestres ou maritimes nécessaires pour assurer, à titre accessoire, l'exploitation des services aériens ;
- D'une façon générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, en Tunisie et à l'étranger, pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **30 avril 2013** au **20 mai 2013** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **30 avril 2013** étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **20 mai 2013** inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2012**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action SYPHAX AIRLINES, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 10 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société SYPHAX AIRLINES dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue **au comptant** auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions SYPHAX AIRLINES dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès du syndicat de placement, au comptant, au moment du dépôt de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société SYPHAX AIRLINES exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse Tunisie Valeurs et MAC SA sont seuls habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions SYPHAX AIRLINES exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible N° 03 025 155 0321 000041 ouvert auprès de la **Banque Nationale Agricole**, agence Les Berges du Lac, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

6-1/ OPF :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, **1 250 000 actions** SYPHAX AIRLINES à émettre en numéraire seront offertes et réparties **en cinq** catégories :

Catégorie A : 5,6% des actions offertes, soit **70 000 actions** seront réservées au **personnel** du groupe TELNET Holding, étant précisé que les souscripteurs à cette catégorie **ne doivent pas souscrire dans les autres catégories**. La souscription à cette catégorie sera **centralisée** chez les intermédiaires en bourse **MAC SA** et **Tunisie Valeurs**.

Catégorie B : 18,4% des actions offertes, soit **230 000 actions** seront réservées aux **personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères**, autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 2 000 actions.

Catégorie C : 20,0% des actions offertes, soit **250 000 actions** seront réservées aux **personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères** autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 2 000 actions et au maximum 15 000 actions.

Catégorie D : 24% des actions offertes, soit **300 000 actions** seront réservées aux **personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères** autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 15 000 actions et au maximum 27 500 actions pour les non institutionnels et 275 000 actions pour les institutionnels.

Catégorie E : 32% des actions offertes, soit **400 000 actions** réservées aux **OPCVM** agréés par le CMF sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 150 000 actions.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépeuplement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être **inférieur à dix (10) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 27 500 actions** pour les non institutionnels et 5% du capital social soit **275 000 actions** pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ SYPHAX AIRLINES

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes.

Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;

- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de satisfaction des demandes de souscription:

Pour les catégories A et B : les demandes de souscription seront satisfaites **également** par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour les catégories C, D et E : les demandes de souscription seront satisfaites **au prorata** sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque OPCVM ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie **B puis C puis D puis E**.

Transmission des demandes et centralisation

Les intermédiaires en Bourse établissent **par catégories** les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, selon les modèles établis par la Bourse.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription et les supports informatiques correspondants (CD ou clé USB) au plus tard le **mercredi 22 mai 2013 à 17h00**.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés, le **jeudi 23 mai 2013**, par la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA et Tunisie Valeurs, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

6-2/ Placement Garanti:

Un Placement Garanti auprès d'**investisseurs étrangers et locaux avertis** agissant pour compte propre de **1 250 000 actions** représentant 50% du total des actions offertes et 22,73% du capital de la société après augmentation, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse TUNISIE VALEURS et MAC SA et **dirigé par** l'intermédiaire en Bourse **MAC SA**, désigné comme établissement chef de file.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à Tunisie Valeurs et MAC SA, intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce), ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui **ne peut être supérieur à 27 500 actions** pour les **non institutionnels**, ni **supérieur à 275 000 actions** pour les **institutionnels** tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Transmission des demandes

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, MAC SA intermédiaire en bourse, et comporter son cachet.

Le résultat du placement fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoires et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 16/04/2013 aux actions anciennes de la société SYPHAX AIRLINES, le code ISIN : TN 0007560014.

La société SYPHAX AIRLINES s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT.

A noter que les actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes étant donné que la société SYPHAX AIRLINES ne compte pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2012.

10- Avantage fiscal

L'article premier de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse stipule que : « *Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe 1 de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014.* »

Par conséquent, la société SYPHAX AIRLINES pourrait en bénéficier et donc, l'impôt sur les bénéfices calculé serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est liée au transport aérien bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

Etant précisé que la société a reçu en date du 22/09/2011 une attestation de dépôt de déclaration de l'APII auprès de la Direction générale de Sfax relative au projet de création d'un service de transport aérien qui précise ce qui suit : « le présent projet bénéficie des avantages communs prévus par les articles 7 et 9 du code d'incitations aux investissements (CII) et peut bénéficier, en outre, des avantages spécifiques de l'article 50 du code des investissements ».

11- Listing Sponsor

La société « Tunisie Valeurs », intermédiaire en bourse, a été désignée par SYPHAX AIRLINES pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la Cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux exercices suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de la société SYPHAX AIRLINES sur le marché principal de la cote de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société SYPHAX AIRLINES doit, sans délai, désigner un nouveau listing sponsor. Le Conseil du marché Financier doit être informé de toute désignation.

12- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période **d'une année** à partir de la date de première cotation des titres SYPHAX AIRLINES est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et l'actionnaire de référence de la société SYPHAX AIRLINES Mr. Mohamed FRIKHA portant sur 16% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1.000.000 Dinars** et **100.000 actions**.

13- Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société SYPHAX AIRLINES se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché alternatif de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-823 du 17/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société SYPHAX AIRLINES, de TUNISIE VALEURS, et de MAC SA intermédiaires en bourse chargés de l'opération ainsi que sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn. et de la Bourse www.bvmt.com.tn.

AVIS DES SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ EL WIFACK LEASING

La société El Wifack Leasing, informe ses actionnaires, que le conseil d'administration réuni le jeudi 28 mars 2013, a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 0,550 dinars par action.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES STAR

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances -STAR- informe ses actionnaires, que son Conseil d'Administration réuni le 26 Mars 2013a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 Mai 2013 la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2012 de 1,800 DT par action.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-

La Compagnie Internationale de Leasing -CIL- informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 02 avril 2013 a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2012 et il a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2012 qui ont été soumis aux commissaires aux comptes. En outre le conseil a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire et de proposer à ladite assemblée. La distribution d'un dividende de 0,750 DT par action.

SOCIÉTÉ « AETECH »

La société « AeTECH » informe ses actionnaires et le public que l'augmentation de son capital social de 583 334 dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 janvier 2013 et ouverte à la souscription du public le 20 février 2013 conformément au prospectus d'Offre à Prix Ferme dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne et d'admission aux négociations sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le N° 13-0808 du 05 février 2013, a été réalisée par l'émission de 583 334 actions nouvelles de nominal un (01) dinar majoré d'une prime d'émission de cinq (05) dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à 2 223 334 dinars divisé en 2 223 334 actions de nominal un (01) dinar et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE EL WIFACK LEASING

Renseignements relatifs à l'émission

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EL WIFACK LEASING réunie le 21/06/2012 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 10MD pour le porter de 15MD à 25MD en deux tranches de 5 MD. L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la réalisation de la première tranche d'un montant de 5 MD par l'émission de 1 000 000 actions de nominal 5 dinars et au prix d'émission de 13 dinars, soit une prime d'émission de 8 dinars, à raison de une (1) action nouvelle à souscrire en numéraire pour (3) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ère résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du 30/11/2012 a fixé la date de jouissance des nouvelles actions à émettre, soit le 1er janvier 2013 et a délégué au Président Directeur Général de la société le pouvoir de procéder à toutes les formalités légales pour la réalisation de l'augmentation de capital.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 5 MD par souscription en numéraire et émission de 1 000 000 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 13 dinars, soit 5 dinars de valeur nominale et 8 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : à raison d'une (1) action nouvelle pour trois (3) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société EL WIFACK LEASING ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Les actions non souscrites seront attribuées proportionnellement à la part dans le capital et dans la limite de la demande.

Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du 30/04/2013 au 31/05/2013 inclus

(*) Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société EL WIFACK LEASING exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 13 dinars, soit 5 dinars représentant la valeur nominale de l'action et 8 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant par (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n°100.118.374.1 ouvert sur les livres de la STB – Agence Centrale.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 31/05/2013 à 17H à la SOFIGES, en qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté –IAM–.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par l'IAM), via l'Espace Adhérent de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par la SOFIGES et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles souscrites (1 000 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2013.

But de l'émission

Cette augmentation de capital permettra à la société de :

- Renforcer son assise financière et améliorer son ratio de solvabilité ;
- Développer son activité.

Renseignements généraux sur les titres émis

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable : Droit commun

Les dividendes distribués ne sont pas soumis à l'impôt.

Marché des titres

Les actions EL WIFACK LEASING sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 3 000 000 actions anciennes composant le capital actuel d'EL WIFACK LEASING inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du 30/04/2013, droits de souscription détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites

Les 1 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2012, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du 30/04/2013 au 31/05/2013 inclus.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0007200090 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 30/04/2013 au 31/05/2013 inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0007200108 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par la SOFIGES – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 17 Avril 2013 sous le n°13-824, du document de référence EL WIFACK LEASING 2013 enregistré par le CMF en date du 4 Mars 2013 sous le n° 13-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2013 et des états financiers de l'émetteur relatif à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence « El Wifack Leasing 2013 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès d'El Wifack Leasing -Avenue Habib Bourguiba-4100 Médenine-, de la Société Tunisienne de Banque, Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs, des Patrimoines et des Fortunes- Rue Hédi Nouira -1000 Tunis- et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2013 et les états financiers relatifs à l'exercice 2012 seront publiés dans le bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

(*)Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 31/05/2013 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

SOCIETE : ASSURANCES SALIM

Le Conseil d'Administration réuni le 24/4/2013 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée pour le 21 Mai 2013 au siège de la BH, un dividende de 0,850 D par action.

ARTES - AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES

Le conseil d'administration de la société ARTES, réuni le 29 Avril 2013 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire durant le mois de juin 2013 et de proposer à la dite Assemblée, la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2012 de 0,500 Dinar par action.

BANQUE DE TUNISIE

La BANQUE DE TUNISIE informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration, réuni aujourd'hui 26 Avril 2013, a décidé la convocation des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire, le 13 juin 2013, à l'effet de délibérer sur le projet d'augmentation du capital, qui sera porté de 112.500.000 dinars à 150.000.000 dinars, par incorporation de réserves d'un montant de 37.500.000 dinars et l'émission de 37.500.000 actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour trois actions anciennes avec une jouissance à partir du 1er janvier 2013.